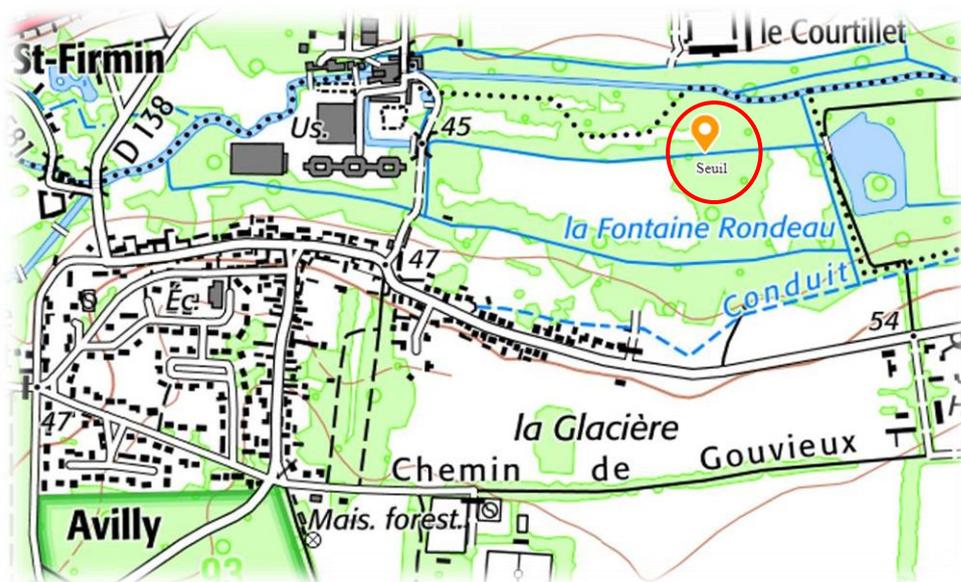




## Suppression d'un seuil en rivière impactant la continuité écologique dans le marais d'Avilly

### Localisation de la zone de travaux :



### Descriptif du site :

Le ru du fossé du Prince souffre des dysfonctionnements suivants sur le secteur concerné :

- Ouvrage impactant la libre circulation piscicole et sédimentaire
- Lit surcalibré (trop large)
- Faibles vitesses des écoulements et fort envasement

### Contexte :

Dans le cadre de son PPRE, le SISN a donc décidé de procéder à la suppression du seuil (en état de ruine) afin de rétablir la continuité écologique.

### Cadre réglementaire :

- ❖ Déclaration d'intérêt Général (DIG)
- ❖ Autorisation Loi sur l'eau et Porté à connaissance

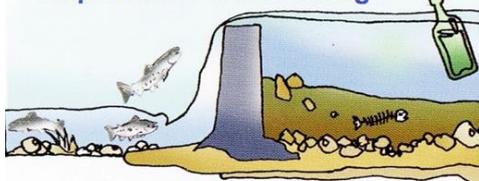
## Travaux réalisés et principe d'aménagement :

Restauration de la continuité écologique et diversification des écoulements :

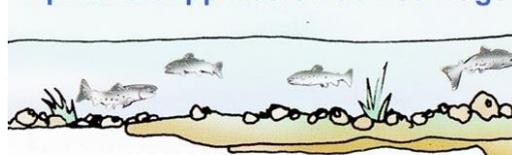
- Création d'une échancrure dans le seuil afin de supprimer la chute
- Mise en place d'épis déflecteurs en vue de redynamiser les écoulements

Le schéma ci-dessous décrit le principe d'aménagement recherché :

En présence d'un ouvrage



Après la suppression de l'ouvrage



**Suites :** L'évolution des aménagements sera suivie durant 1 ans. Pendant cette période des ajustements pourront avoir lieu afin de garantir la pérennité et l'efficacité des ouvrages. En cas de résultats satisfaisant ces aménagements (déflecteurs) pourront être reproduits à plus grande échelle sur le cours d'eau concerné.

### BILAN

- ❖ 1 ouvrage supprimé
- ❖ 50 mètres de cours d'eau restauré
- ❖ 2 200 € HT
- ❖ 80 % subvention Agence de l'eau

Après suppression du seuil

